Décision n° 2021-0054
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 janvier 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 janvier 2021,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0054
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 janvier 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198300138	M.KRAGEN JOSEPH	68 STORCKENSOHN	1 VHF
199208750	EDEIS AEROPORT TARBES LOURDES PYRENEES	65 JUILLAN	2 UHF
200002133	YZEE SERVICES	62 NOYELLES SOUS LENS	1 UHF
200200670	ASS RADIO ASSISTANCE SECURITE	70 LURE	2 VHF
200201054	SOCIETE EDITRICE DU MONDE	75 PARIS	2 UHF
200300155	COMMUNE DE CRAPONNE	69 CRAPONNE	1 VHF
200400231	HELIOAZUR	06 CAGNES SUR MER	1 VHF
200501150	CC BIEVRE ISERE	38 LA COTE ST ANDRE	1 UHF
200501754	SOC EXPLOIT ET DE TRPTS PERNOT	39 CHAMPDIVERS	1 UHF
200501965	HSBC FRANCE	75 PARIS 8	2 UHF
200601847	SI ADDUCTION EAU POTABLE LA VALLEE DE LA HEM-SECTION SUD	62 TOURNEHEM SUR LA HEM	1 UHF
201101464	SI ADDUCTION ET DISTRIB EAU POTABLE DE LA REGION D'ALQUINES	62 ALQUINES	1 UHF
201400221	CEGELEC LIGNES CENTRE EST	42 ST PRIEST EN JAREZ	3 UHF
201400346	HSBC FRANCE	75 PARIS 8	1 UHF
201401149	BAYON FAST TAXIS	93 TREMBLAY EN FRANCE	2 UHF
201500547	HOOLALA	75 PARIS 17	1 UHF
201501186	HSBC FRANCE	92 COURBEVOIE	1 UHF
201501252	OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET FAUNE SAUVAGE	13 GRAVESON	1 VHF
201600239	GCC	69 VILLEURBANNE	3 UHF
201600495	CINEVILLE	29 QUIMPER	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0054
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 janvier 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201600874	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	05 LE MONETIER LES BAINS	3 VHF
201900433	CINEVILLE	53 LAVAL	1 UHF
201900451	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	28 MAINVILLIERS	13 UHF
201901157	CINEVILLE	35 CESSON SEVIGNE	1 UHF
202000424	CINEVILLE	35 VERNES SUR SEICHE	1 UHF
202000563	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	56 VANNES	1 UHF